

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX
UFR Droit – Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment l'article D.612-1-13 ;
VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
VU le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe relative aux paramètres de la plateforme Parcoursup ;

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission d'examen des vœux pour l'accès à la **Licence mention Droit, parcours Cursus Intégré Dijon-Mayence**, est ainsi constituée pour la rentrée 2026 :

Présidente : Aurélie TOMADINI, vice-doyenne à la pédagogie en licence

Membres :

Jimmy LOPEZ, doyen de l'UFR DSEP

Natalie JOUBERT, responsable du cursus intégré Franco-Allemand en Droit

Article 2 :

Le Doyen de l'UFR DSEP et le Responsable Administratif de l'UFR DSEP sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 4 février 2026

Pour le Président,
Le Doyen de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

